



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 378 du 5 mars 2015

Contrat d'objectifs Etat-CNRS 2014-2018 :

Mettre les personnels du CNRS au service du « TOP 10 » des universités

Les objectifs du gouvernement auxquels adhèrent la Direction du CNRS sont clairs : le CNRS doit se dissoudre dans la politique de site et s'ancrer dans les politiques économiques des collectivités territoriales.

Le contrat précise : « Le CNRS est partie prenante des opérations structurantes impliquant également les collectivités territoriales telles les CPER [Contrats de plan État-Région], les stratégies régionales de l'innovation (SRI-SI) et les autres actions régionales très diverses. [...] Le CNRS s'inscrit dans cette politique d'ancrage territorial : il vise à participer activement à l'émergence d'un nombre raisonnable de grands sites universitaires préfigurant les futures universités de recherche françaises, pluridisciplinaires et de classe internationale ».

Les IDEX : les marques de luxe de la recherche

Les dix grandes universités de recherche (COMUE) labellisées « initiatives d'excellence » (IDEX) seront désormais les opérateurs majeurs de la recherche française. Sous prétexte de « visibilité et de compétitivité » notamment internationales, le CNRS, comme les autres organismes de recherche nationaux, s'engage à y maintenir une présence « globalement très forte, dans quasiment tous les grands domaines ». Ce qui permet à la fois de piloter les activités de recherche (et les personnels), et de siphonner les financements récurrents de l'organisme pour les diriger préférentiellement vers le « périmètre des actions d'excellence » défini par les « gouvernances » de ces grands sites universitaires. L'austérité budgétaire imposée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne laisse aucune marge de manœuvre : cette restructuration se fera au détriment des autres activités de recherche et de formation.

Quant aux autres COMUE présentant « quelques thématiques d'excellence » et « qui se situent juste après le top 10 », ils pourront candidater à l'appel à projets « Initiatives Science-Innovation-Territoires-Économie » (I-SITE). Les critères de sélection de ces sites seront leurs coopérations avec le monde économique, ainsi que le développement de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle, initiale et continue. Ils auront aussi fait leurs preuves par leurs succès au programme d'Investissements d'avenir. Sur ces sites, le CNRS s'engage à définir « une stratégie plus discriminante sur les secteurs à soutenir fortement ».

Sur les sites sans IDEX ni I-SITE, la recherche aura du mal à survivre, et le CNRS devra répondre de façon sélective par « une promotion des niches ».

Dans le contexte d'austérité que l'on connaît, ces regroupements à plusieurs vitesses ne peuvent conduire qu'à de nouvelles attaques contre les statuts et contre les conditions de travail des personnels. La plupart des Comités Techniques (CT) ont émis des avis défavorables sur la mise en place des COMUE : aucun CT d'organisme de recherche (INRA, CNRS, INED, INRIA, INSERM, IRD) n'a émis un vote favorable. De nombreux CT des universités ont également voté contre.

Le SNTRS-CGT dénonce cette vision étroitement utilitariste et concurrentielle de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette politique est contraire à un maillage territorial équilibré. Le SNTRS-CGT soutient des formes de coopération ou de coordination volontaires entre les établissements, organismes de recherche, universités et écoles, dans le plan local.

Au lieu de se diluer dans les sites, le CNRS doit conserver son autonomie pour remplir sa mission nationale de structuration de la recherche, en partenariat avec les autres établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

Villejuif, le 5 mars 2015